



A t on le droit de me mettre dehors????

Par **ange06**, le **13/02/2008** à **11:48**

bonjour, je suis locataire d un hlm depuis 1988 dont le bail est au nom de mon conjoint avec qui je n ete pas marie est qui est decede en 1990.durant toutes ces annees je n ai pas fait de changement de nom.néanmoins les loyers ont ete preleves sur mon compte et l assurance du logement est a mon nom.il y a peu de temps j ai decidee de faire le changement de nom du bail,on m a demande de fournir un tas de papier ce que j ai fait a l exception du bail que j ai perdu et bizzarement eux aussi ne retrouve pas le bail.pendant un certain temps il est vrai que je n été pas régulièrement chez moi je m occuper bénévolement d une dame agée et j ai vécue quelque temps avec ma fille.ils m ont envoyes un courrier en me disant qu ilfallait que je quitte les lieux car il refuser ma demande et de plus que je n avais pas occuper mon logement 8 mois dans l annee.j ai 64 ans je suis a la retraite a la fin de l annee et j ai de faible revenus ont t il le droit de me mettre dehors sans me reloger?de plus leur courrier stipulés qu en cas de contestation ils entameraient des procedures judiciaires a mon encontre.je suis inquiete si vous pouvez m aidez!!!